

Enquête publique, deuxième demande – Documents et observations

L'enquête publique a commencé le 13/03/2017 et se termine le 11/04/2017 et la commission de concertation publique est prévue le mercredi 26 avril 2017 (heure à déterminer).

L'ensemble des documents relatifs aux deux enquêtes publiques liées à l'aménagement du piétonnier sont téléchargeables sur cette page, au bas de nos premières observations.

Avis écrits à envoyer au plus tard le 11 avril 2017 au Secrétariat de la Commission de concertation au service d'urbanisme de la Ville ou par e-mail à l'adresse :

Commissionconcertation.Urbanisme@brucity.be

Vous pouvez vous replonger dans la lecture des [remarques formulées](#) lors de la première enquête et dans le [mode d'emploi](#) que la Platform Pentagone avait rédigé à l'époque.



LES OBSERVATIONS DE LA PLATFORM SUR LA NOUVELLE DEMANDE

Pour l'essentiel, les projets d'aménagement pour lesquels des permis sont demandés sont identiques à ceux demandés en 2016, sous réserve des quelques modifications apportées au plan de circulation après la phase test, principalement :

remise en deux sens du Boulevard Lemonnier, réouverture de la rue du Midi entre Rouppe et Bogards, rétablissement d'un lien entre la rue Fossé aux Loups et le boulevard Adolphe Max et lien avec le bd. Jacquain tout en maintenant une connexion locale de la place De Brouckère avec le Boulevard A. Max.

Un effort a cependant été fait en ce qui concerne la publication d'études, comptages etc., qui se trouvent dans les annexes : certaines ne sont pas neuves et étaient mentionnées dans le précédent permis (retiré) mais n'avaient pas été soumises à enquête publique; d'autres sont neuves. On y trouve même deux études indépendantes qui apportent des éléments de méthode bienvenus... même si les auteurs du rapport d'incidences en tirent des éléments a posteriori qui leur conviennent alors que le diagnostic, qui devait constituer le socle de la décision, a manqué.

Dans certains cas, les études sont reproduites dans le rapport d'incidences : notamment une étude relative aux mesures d'une partie la pollution de l'air, via celle du « blackcarbon » (considéré comme significatif bien qu'il ne comprenne pas toutes les formes de pollution), et une étude acoustique.

En d'autres termes, les autorités ont été obligées de tenir compte d'une partie des critiques émises par les citoyens.

Cependant, sauf petite exception, le périmètre de la zone étudiée reste inchangée et limitée aux boulevards du centre.

Malgré tout, les deux dernières études citées relèvent qu'une part de la contribution locale se voie désormais probablement

significativement influencée par l'apport de polluants en provenance des rues adjacentes : contribution à la pollution de l'air (p. 16); contribution au bruit en journée qui augmente aux extrémités du piétonnier, probablement influencé par le bruit provenant des axes routiers limitrophes (en particulier du côté de la place de Brouckère et de la place Annessens).

Ces constats confirment la nécessité d'évaluer les incidences dans un périmètre plus large.

Suite aux critiques de l'auditeur du conseil d'Etat, le plan d'aménagement est désormais fondé sur » *règlement complémentaire de police relatif aux voiries communales située dans le Pentagone*« et non plus sur des règles temporaires. Pour rappel, un recours au Conseil d'Etat a été introduit contre ce règlement par Inter-Environnement Bruxelles et par des habitants du Comité Bru 1000. En effet, ledit règlement reprend le plan de circulation décidé sans évaluation des incidences et sans concertation.

Cependant, un « addendum » au rapport d'incidences a été demandé en matière de mobilité. Il comprend une étude de Bruxelles Mobilité qui examine la réversibilité de la piétonnisation des boulevards du centre. Bruxelles Mobilité a examiné quatre scénarios : 1) le scénario 0 avec mise en place complète du piétonnier et de ses aménagements; 2) scénario 1 : retour à la situation antérieure au piétonnier; 3) scénario 2 : ouverture du bd. Anspach aux deux sens de circulation; 4) scénario 3 : ouverture du bd. Anspach sur un sens de circulation.

L'objectif de cet exercice est de fournir une idée du flux de véhicules empruntant le Bd. Anspach en prenant en compte les aménagement liés au piétonnier, et en fonction de différentes organisations des circulations motorisées. « *Les résultats indiquent que l'aménagement proposé pour les boulevards est compatible avec l'ensemble des configurations envisagées, y*

compris un retour au fonctionnement des circulations en cours avant le 29 juin 2015 (moyennant quelques adaptations ponctuelles sur les carrefours et l'aménagement de traversées piétonnes » .

Le rapport de Bruxelles Mobilité indique donc que l'on peut conclure que le réaménagement des boulevards tel qu'envisagé est assez flexible que pour permettre une révision de la circulation en profondeur dans le futur et que, dans le cas extrême, il permet la réversibilité de la circulation. « *Le choix futur du fonctionnement n'aura aucune répercussion, notamment en termes de mobilité* ».

Difficile de savoir ce qui a inspiré cette étude de réversibilité.

Il n'en reste pas moins que deux permis de bâtir sont demandés pour des aménagements très importants et très coûteux pour la collectivité (Beliris, c'est aussi nous tous) sans que le maintien du piétonnier sur les boulevards du centre soit garanti. Entre-temps la valorisation urbaine a déjà des incidences sur le marché foncier et immobilier.

INVENTAIRE DES DOCUMENTS

BOURSE :

Dossier PU-B918/2015 – Place de la Bourse / Rue Henri Maus / Rue de la Bourse / Rue de Tabora derrière la Bourse / Rue du Midi derrière la Bourse

- [Affiche Avis d'enquête publique](#)
- (*) FR/NL Document de synthèse et note explicative-
Synthesedocument en Toelinchtingsnota
- (*) Rapport d'incidences FR (*)
- [B918 2015 Effectenverslag NL](#)
- [Annexe](#)

(*) Ces fichiers, très volumineux, peuvent être obtenus en envoyant un mail à info@platformpentagone.be

Demandes et Fiches particulières

- (*) Accord 1
- (*) Accord 2
- [B918 2015 – Demande](#)
- [B918 2015 – description des travaux](#)
- [B918 2015 – Fiches des matériaux](#)
- [B918 2015 – Métré des Travaux](#)
- [b918 2015 – Mobilier urbain](#)
- [B918 2015 – Photo](#)
- [Plan des Matériaux](#)
- Plan d'implantation (*)
- [B918 2015 – Plantation](#)

(*) Ces fichiers, très volumineux, peuvent être obtenu en envoyant un mail à info@platformpentagone.be

[Etudes historiques](#)

Dossier D 928/2015 – BOULEVARD ANSPACH / PLACE DE BROUCKÈRE / BOULEVARD ADOLPHE MAX / RUE SAINT-MICHEL / BOULEVARD EMILE JACQMAIN / RUE GRÉTRY / RUE DES HALLES / RUE DU MARCHÉ AUX POULETS / RUE PAUL DEVAUX / RUE JULES VAN PRAET / RUE DES PIERRES / PLATTESTEEN / RUE DES TEINTURIERS / PLACE FONTAINAS

- [Affiche Avis d'enquête publique](#)
- [Boulevards du Centre_D928 2015_Document de synthèse_FR-NL](#)
- (*) Rapport d'Incidences FR
- [D928 2015 – Annexes_all](#)
- [D928 2015 – Addendum FR](#)
- [D928 2015 – Effectenverslag NL](#)
- [D928 2015 – Addendum NL](#)

(*) Ce fichier, très volumineux, peut être obtenu en envoyant un mail à info@platformpentagone.be

Demandes et Fiches particulières

- [D928 2015 – ACCORD RI \(+ compl.\)](#)
- [D928 2015 – Formulaire de demande](#)
- [D928 2015 – Fiches Matériaux](#)
- [D928 2015 – Fiches Mobilier Urbain](#)
- [D928 2015 – Fiches Plantations](#)
- [D928 2015 – photo](#)